

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale 2

CF: 2098

Nom de l'établissement : CMP Valavran

Adresse de l'établissement: Route de valavran 33, 1293 Bellevue

Date dernière mise à jour: 12.04.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
Sous-sol	Dépôt S.06	Porte coupe-feu (plaque de fibrociment)	Long Terme	
Sous-sol / Rez-de- chaussée	Dépôt S.06 / Sous escaliers bâtiment annexe A0	Conduites en fibrociment	Long Terme	
Sous-sol	Dépôt S.06	Panneau en fibrociment sous fusibles	Long Terme	
Rez-de- chaussée	Parc extérieur	Planches d'un bac en fibrociment	Long Terme	

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.